



ABC COM  
11 PLACE DE BEAUNE 71100  
Chalon sur Saône FRANCE  
TEL :0385949170

espacesfr.placedebeaune@abccom.fr

# FACTURE

DATE	NUMERO
24/02/2024	206019557

FACTURE 1/1

MME BUISSE JACQUELINE  
7 IMPASSE ANDRE BRETON  
71100 CHALON SUR SAONE

REF VENDEUR / CODECLIENT / AGENCE / REFS

EVAN DUC / 9906021181 / BEAUNE /

QTE	DESIGNATION	TVA	PU HT	PU TTC	REMISE	PV HT	PV TTC
1	IPHONE 13 128GO MINUIT SKP SFR *** GARANTIE CONSTRUCTEUR 1 AN *** ( ) MOBILE NU VENTE SEULE  IMEI : 356052831348793  - ASSURANCE REFUSEE  N° COMMANDE :907879279 N° APPEL : 06.66.51.87.57	20%	540,83 €	649,00 €		540,83 €	649,00 €
1	protection ecran lookase ( )	20%	20,75 €	24,90 €		20,75 €	24,90 €
1	POSE DE FILM ( )	20%	4,17 €	5,00 €		4,17 €	5,00 €
1	Base Chargeur secteur Apple USB-C 20W ( )	20%	28,33 €	34,00 €		28,33 €	34,00 €
1	Coque Renforcée iPhone 14 AIR Garantie à vie Transparente - 50% Plastique recyclé Force Case ( )	20%	29,08 €	34,90 €		29,08 €	34,90 €

Mode	Montant	Echéance	Références	Date	Total ht :623,17 € 20 %	623,17 €
CB	747,80 €	24/02/2024		24/02/2024		
					Total Tva :124,63 € 20 %	124,63€
					<b>Total TTC</b>	<b>747,80 €</b>

<b>MONTANT A PAYER</b>	<b>747,80 €</b>
<b>RESTE A PAYER TTC</b>	<b>0,00 €</b>

Nbr lignes 5 Nbr Impress.1 (NF525) Sign.DOR\_ Logiciel 3GWIN B170  
30.0.323.0



24/02/2024 15:02:59

Cette facture tient compte d'une écotaxe TTC de 0,04 €  
Cette facture tient compte d'une écotaxe TTC de 0,01 €

Les mobiles sont garantis 24 mois hors oxydation et casse, sauf Apple garantie 12 mois depuis le 1er janvier 2011.

\*En application du code des articles L441-6 et D441-5 du code du commerce, l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement est fixée à la somme de 40 €

Pénalités réservées aux professionnels : Un taux d'intérêt d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal sera appliqué aux sommes restant dues, une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

Les appareils électroniques, les appareils dotés d'un moteur électrique, les produits d'horlogerie, les articles d'éclairage bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité de deux ans à compter de leur remise au consommateur (décret n° 2021-609 du 18 mai 2021)